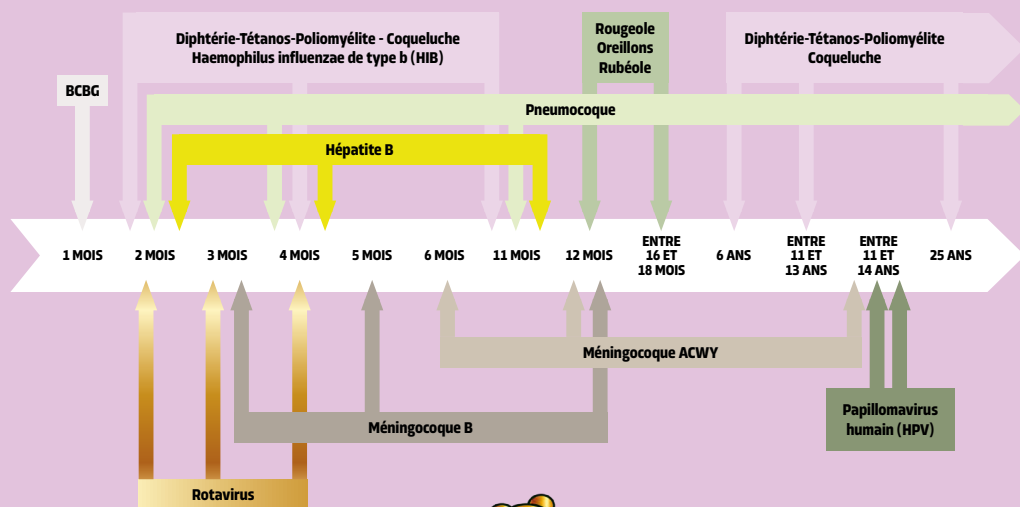


VACCINATIONS

OBLIGATOIRES

POUR L'INSCRIPTION
À L'ÉCOLE MATERNELLE
OU ÉLÉMENTAIRE

CALENDRIER DES VACCINS 2026



www.reims.fr



Reims.fr

QUELS VACCINS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS POUR QUE MON ENFANT PUISSE ÊTRE INSCRIT À L'ÉCOLE ?

Pour être inscrit à l'école, votre enfant doit avoir reçu l'ensemble des vaccins composant le schéma primo-vaccinal (sauf contre-indication médicale reconnue) :

Pour les enfants **nés depuis le 1^{er} janvier 2018**, il y a :

11 VACCINS OBLIGATOIRES

- diphtérie
- tétanos
- poliomyélite
- coqueluche
- infections à *Haemophilus influenzae* b
- hépatite B
- méningite à méningocoque C (ACWY aujourd'hui)
- infections à pneumocoque
- rougeole
- oreillons
- rubéole

Pour les enfants **nés avant le 1^{er} janvier 2018**, il y a :

3 VACCINS OBLIGATOIRES

- diphtérie
- tétanos
- poliomyélite

mais les 8 autres vaccins sont aussi très importants.

OÙ ET PAR QUI PUIS-JE FAIRE VACCINER MON ENFANT ?

AU CHOIX

- médecins de la PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- votre pédiatre
- votre médecin traitant
- une sage-femme
- un infirmier libéral
- votre pharmacien
- service communal d'hygiène et de santé de la ville de Reims (pour tous les Rémois et à partir de 6 ans).
Prise de rendez-vous en ligne : www.reims.fr/vaccinations

Afin de mettre à jour votre dossier vaccinal, pensez à transmettre au service communal d'hygiène et de santé les dernières dates de vos vaccins et à les informer en cas de changement d'adresse le cas échéant.

